

MUSIQUE

2^e CYCLE

› Vers l'autonomie

Conservatoire
à rayonnement régional
du Grand Besançon

musique
danse
théâtre

Conservatoire du Grand Besançon

Cité des Arts de Besançon Franche-Comté

1 Passage des Arts | 25000 Besançon | 03 81 87 87 00

www.conservatoire.grandbesancon.fr

Licences : 1-1064242 / 1-1064241 / 3-1026201.

**Grand
Besançon**



2^e CYCLE

QUELLE ORGANISATION DES ETUDES POUR L'INSTRUMENT ?

Tu es admis en 2^{ème} cycle après avoir réussi l'examen de fin de 1^{er} cycle ou à l'issue d'une audition d'entrée, en septembre.

La durée hebdomadaire de ton cours d'instrument est de 30 minutes en première année et de 45 minutes ensuite, en cours individuel. La pédagogie de groupe étant beaucoup plus profitable qu'un cours en particulier, ton professeur pourra te proposer de te donner cours en même temps qu'un autre élève de même niveau. Vous aurez alors 1h ou 1h30 à deux.

LA FORMATION MUSICALE ?

Le cours de formation musicale a pour principal objectif de t'aider à former ton oreille, ton sens du rythme et ta qualité d'écoute et d'analyse. C'est en cela un cours qui participe au plus haut niveau à ta construction artistique.

En 2^{ème} cycle le cours dure 1h30 par semaine.

QUEL SERA MON PARCOURS ?

Le 2^{ème} cycle a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la formation musicale que pour la pratique instrumentale. À son issue, tu valides un ensemble de compétences acquises pendant toute la durée du cycle.

Le BREVET de fin de 2^{ème} cycle te sera délivré après validation de l'intégralité des Unités de Valeurs [UV] qui le composent.

QUELLES SONT CES UV ?

Elles sont au nombre de trois :

- 1 UV dominante : INSTRUMENT ou CHANT
- 2 UV complémentaires obligatoires : FORMATION MUSICALE et PRATIQUE COLLECTIVE.

COMMENT SONT VALIDÉES CES UV ?

La durée du cycle permet une validation échelonnée :

- **UV dominante**

Tu présentes l'UV dominante lorsque tu as acquis les objectifs fixés par l'équipe pédagogique en accord avec les textes émanant du ministère de la culture.

Il marque une étape de ton parcours et consiste à présenter un programme d'environ 10/12 minutes, comprenant :

- > 1 morceau imposé donné en temps limité (6 cours)
- > 1 morceau au choix, travaillé dans l'année.

Le jury se compose d'un représentant de la direction et de personnalités extérieures de ta discipline.

À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fera sous forme de contrôle continu pouvant se traduire par des prestations publiques ou des auditions...

• UV de formation musicale

L'UV de formation musicale sera validée par l'examen de 2C3 acquis [3^{ème} année de 2^{ème} cycle]

• UV de pratique collective

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu (travail, assiduité, engagement...).

QUELLES PRATIQUES COLLECTIVES ?

Les pratiques collectives sont au centre de l'enseignement au Conservatoire et le « jouer ensemble » sera le moteur de ta motivation. Plusieurs ensembles existent et correspondent chacun à des niveaux différents de pratique : Ensembles vocaux, à cordes, à vents, le Jeune Orchestre d'Harmonie et le Jeune Orchestre Symphonique. Plusieurs ensembles à géométrie variable participent aussi régulièrement à des projets.

QUE CE PASSE-T-IL À L'ISSUE DU 2^{ÈME} CYCLE ?

Maintenant que tu possèdes un niveau déjà intéressant et si tu souhaites continuer tes études au Conservatoire, deux orientations sont possibles :

- > Suivre un 3^{ème} cycle en vue d'obtenir un Certificat d'Etudes Musicales [CEM] qui couronnera ton parcours de futur musicien amateur
- > Passer l'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle [COP] en vue d'obtenir un Diplôme d'Etudes Musicale [DEM], premier diplôme reconnu à l'échelle nationale.

Afin de te permettre d'affiner ton choix, une première année de détermination est commune aux deux orientations. Des passerelles sont toujours possibles entre les deux cursus.

EXAMEN DE FIN DE 1^{ER} CYCLE

Contrôle continu + examen devant jury (instrument : 7 à 8 min de programme dont 1 imposé)

PARCOURS PERSONNALISÉ

[à partir du 2C3]

[durée : 2 ans]

2^{ÈME} CYCLE

Instrument (2C1: 30 min puis 45 min) +

Pratique Collective (1h30) + FM (1h30)

[durée : 4 ans]

EXAMEN : Instrument : 10 min de programme dont 1 morceau imposé
BREVET (UV instrument + 2C3 FM validé + CC pratiques collectives)

3^{ÈME} CYCLE / 1^{ÈRE} ANNÉE DE DÉTERMINATION

PARCOURS PERSONNALISÉ

[durée : 2 ans]

CYCLE DE FORMATION À LA PRATIQUE AMATEUR

Instrument (1h) + Pratique collective (2h) + FM (1h30)

[durée : 1 à 3 ans]

**EXAMEN D'ENTRÉE
EN CYCLE D'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE [COP]**

CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES [CEM]

- UV instrument EXAMEN sous forme de concert (Affiche, programme, déroulé ...)
- UV FM (2C4 validé)
- UV Pratiques collectives (CC)

PARCOURS CONTINUÉ

En fonction du projet [lettre de motivation]

